

Congé d ancienneté

Par Mary 61, le 13/03/2022 à 21:03

Bonsoir j ai acquis mes 6 jours ancienneté je travaille depuis 22 ans dans cette association j ai toujours travaillais a tps pleins mais depuis 1 an j ai souhaitez travaillais a mi temps. Je travaille le lundi et mardi je fais donc mon mi temps sur 2 jours. J ai posé mes 6 jours d ancienneté sur ces 2 jours . Donc 3x lundi mardi. Il a refusé est ce normal. J espère que je suis assez claire .Merci pour votre réponse

Par miyako, le 14/03/2022 à 13:46

Bonjour,

C'est lemployeur qui décide de la date des CP.II faut donc s'entendre avec lui sur une date ,et le faire par écrit.

Cordialement